

MESSAGE IMPORTANT

ORGANISATION DES SEANCES DE QUALIFICATION A LA REPRISE D'ACTIVITE

La validation des documents d'identification (livrets) habituellement exigée pour la présentation d'un trotteur aux épreuves de qualification ne pourra pas être réalisée en raison de la fermeture des services du SIRE durant la période de confinement Covid-19.

C'est pour pourquoi il est demandé aux propriétaires, éleveurs et entraîneurs de ne pas envoyer de documents d'identification pour validation au SIRE pendant la période de confinement.

Lors de la reprise d'activité, les poulains et pouliches seront acceptés à titre dérogatoire aux épreuves de qualification s'ils sont accompagnés de leur document d'identification même s'il n'est pas validé.

Pour les poulains et pouliches dont les livrets sont actuellement bloqués au SIRE, il est prévu que le signalement numérisé soit envoyé à la SECF préalablement à la reprise d'activité.

Ils pourront donc être présentés aux épreuves de qualification sans leur livret pendant une période transitoire dont la durée sera déterminée ultérieurement.